

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 7 novembre 2022 à 19 heures**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2022
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 octobre 2022 à 19 h 00
- 10.04** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 octobre 2022 à 19 h 15

**12 – Orientation**

- 12.01** Adoption du Plan de développement culturel de Lachine (2022-2027)

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Octroi d'un contrat à Vlan Paysages en collaboration avec EMS Structure Inc et Arsenault, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34<sup>e</sup> Avenue de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 408 259,07 \$ taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 571 562,70 \$ - Appel d'offres public numéro 22-19560 - Un soumissionnaire
- 20.02** Autorisation d'une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de camions avec opérateurs destinés au transport de terre d'excavation vers divers centres de traitement autorisés, dans le cadre du contrat octroyé à TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 45 000 \$ à 60 000 \$, taxes incluses

- 20.03** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023 et octroi d'une contribution financière au montant total de 11 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2022-2023 »
- 20.04** Approbation du projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) pour la location d'un espace au marché public extérieur de Lachine pour un montant forfaitaire de 1 517,67 \$, taxes incluses, pour la période du 10 novembre au 23 décembre 2022
- 20.05** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine, du gouvernement du Québec et autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 14 196 \$ pour la mise en œuvre et la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Octroi d'une aide financière à treize (13) organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, pour un montant total de 66 675 \$
- 30.02** Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 13 875 \$ taxes incluses, si applicables
- 30.03** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022
- 30.04** Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2023
- 30.05** Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2023

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Adoption - *Règlement numéro 2710-104 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin d'interdire le remplacement d'une maison de chambres et d'une résidence pour personnes âgées par un autre usage résidentiel sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires*
- 40.02** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2803)*
- 40.03** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2804)*

- 40.04** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2805)*
- 40.05** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023 (RCA23-19001)*
- 40.06** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement numéro 2404-26 modifiant le Règlement sur la circulation (R-2404-15) afin de modifier le mode de paiement du stationnement*
- 40.07** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2023 (T-23-01)*
- 40.08** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 (T-23-02)*

## **47 – Urbanisme**

- 47.01** Appel de la décision du comité d'étude des demandes de permis de démolition de l'arrondissement de Lachine autorisant la démolition de l'immeuble situé au 1000-1040, rue Saint-Louis
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet permettant l'installation d'un transformateur électrique au centre Nazaire-Piché situé au 150, 15<sup>e</sup> Avenue
- 47.03** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades du centre Nazaire-Piché situé au 150, 15<sup>e</sup> Avenue
- 47.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 820, 43<sup>e</sup> Avenue
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 10700, chemin de la Côte-de-Liesse par la construction d'une marquise au-dessus des pompes de la station-service
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 4380, rue Victoria

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2022

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Approbation de la nomination du (de la) directeur(-trice) à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 28 novembre 2022

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Période de questions des membres du conseil

**70.02** Période de questions du public



**Dossier # : 1226901006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Plan de développement culturel de Lachine (2022-2027)

D'adopter le Plan de développement culturel de Lachine (2022-2027).

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-27 17:17

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226901006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Plan de développement culturel de Lachine (2022-2027)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des dernières décennies, le territoire de Lachine a poursuivi son déploiement, animé par un nombre croissant de citoyens et citoyennes, d'entreprises et d'organisations. Ces changements démographiques et le dynamisme social et économique influencent les besoins en matière de développement culturel à Lachine. Aujourd'hui, le riche portrait des communautés qui vivent dans l'arrondissement invite au rassemblement autour de valeurs communes afin de faire contribuer les arts et la culture à la qualité de vie et à la cohésion de la population lachinoise ainsi qu'à l'émergence de nouvelles initiatives culturelles attractives.

Depuis la fin du printemps 2021, cette démarche s'est entamée par la mise en place d'un comité de suivi composé de membres de différentes équipes de l'arrondissement activement engagées dans le développement culturel de Lachine. La réalisation d'une première étape de mise à jour du *Diagnostic culturel de l'arrondissement de Lachine* (DAIGLE/SAIRE, 2020) en 2019-2020 avant la crise de la COVID-19 est présentée dans le *Portrait culturel de Lachine : synthèse et actualisation* (ARTENSO, 2021).

En tant que premiers experts de leurs milieux de vie et de travail, de leurs quartiers et de leur arrondissement, les citoyens, les citoyennes, les artistes ainsi que les représentantes et représentants locaux d'organismes culturels, de loisirs ou de développement social, communautaire et économique ont eu l'occasion de se prononcer lors d'une consultation réalisée en février 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-07-05 - CA21 19 0170 (1206901003)**

Autorisation à déposer une demande d'aide financière auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal pour l'élaboration d'un plan de développement culturel et autorisation à Julie Perron, directrice à la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement Social de l'arrondissement de Lachine à signer tout engagement relatif à cette demande

**2017-06-17 - CE17 1038 (1176307003)**

D'adopter la Politique de développement culturel 2017-2022, «Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité»

**DESCRIPTION**

Le Plan de développement culturel 2022-2027 oriente l'intervention culturelle sur le territoire et se saisit du rôle de la culture comme vecteur du développement économique, mais aussi d'inclusion sociale et de dialogue interculturel.

Pour ce faire, l'arrondissement de Lachine agit sur différents plans, notamment :

- en diffusant des œuvres professionnelles en arts de la scène et en arts visuels dans ses différents lieux de diffusion et ses bibliothèques;
- en soutenant la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de Lachine et des communautés qui les ont créés;
- en favorisant la plus grande accessibilité possible à une offre variée d'activités et d'événements sur tout le territoire et pour tous les publics;
- en offrant à la population des occasions et des moyens de pratique des arts ainsi que des conditions propices à leurs propres formes d'expression culturelle.

Mission :

Favoriser l'accès à la culture et enrichir l'expérience culturelle de la population sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Vision:

La culture est un outil de ralliement qui permet de créer des ponts entre les différentes générations et appartenances culturelles, lors de manifestations et d'expériences culturelles participatives, qui génèrent du plaisir et un sentiment d'appartenance à la communauté. L'innovation et la collaboration stimulent la culture, qui devient un moteur de développement social et économique local, contribuant à l'attractivité de son offre, bien ancrée dans son milieu.

Ce plan de développement est soutenu par un plan d'action qui guidera le comité de suivi dans l'atteinte des objectifs, en collaboration avec les communautés d'appartenance concernées.

## **JUSTIFICATION**

Dans le respect des orientations municipales et dans un souci d'adapter son offre de services au cours des prochaines années, l'arrondissement de Lachine se dote d'un plan de développement culturel. Celui-ci permettra de développer une vision à moyen terme du développement culturel, concertée avec le milieu et les différents services de l'arrondissement, qui s'inscrit dans les orientations municipales en matière de culture, un cadre de référence commun pour planifier nos actions, la reconnaissance du quartier culturel, la mise en place de partenariats et l'inscription du développement culturel dans le plan d'urbanisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement est bonifié de 50 000 \$ par année afin de soutenir la relève et d'augmenter l'offre culturelle estivale. D'autres financements permettront de poursuivre les investissements prévus au soutien du plan d'action ainsi que pour la mise à niveau des espaces de diffusion. Pour certains projets, l'apport financier du Service de la culture est prévu, notamment au Musée de Lachine et à l'Entrepôt.

## **MONTRÉAL 2030**

La vision du Plan stratégique Montréal 2030 a inspiré la démarche de l'arrondissement privilégiant une approche inclusive, participative et centrée sur le bien-être collectif et

l'épanouissement personnel. Le plan vise tout autant à agir à l'échelle de quartier, en favorisant une culture de proximité agissant sur la qualité des milieux de vie et le développement d'une solidarité entre les diverses communautés de Lachine.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce plan contribuera à formaliser les orientations et les actions de l'arrondissement pour le développement culturel de ses quartiers. Les résultats escomptés seront déterminés en fonction d'indicateurs favorisant la qualité de vie des citoyens, l'accessibilité des activités culturelles, l'inclusion sociale, la rencontre des acteurs culturels ainsi que la détermination d'un quartier culturel.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'équipe de communication à l'arrondissement est impliquée à travers les étapes de préparation et de mise en œuvre du plan de développement culturel.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le 7 novembre 2022 : Adoption du plan de développement culturel

Le 7 décembre 2022 : Lancement du plan de développement culturel

Le 12 décembre 2022 : Mise en oeuvre du comité de suivi

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Ismaila DIOP, Ville-Marie

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture

Lecture :

---



Louis Xavier SHEITOYAN  
Agent culturel

Julie J PERRON  
Directrice CSLDS

**Dossier # : 1228981008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Vlan Paysages en collaboration avec EMS Structure Inc et Arsenault, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34e Avenue de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 408 259,07 \$ taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 571 562,70 \$ - Appel d'offres public numéro 22-19560 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à Vlan Paysages en collaboration avec EMS Structure Inc et Arsenault, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34<sup>e</sup> avenue de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 408 259,07 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 22-19560;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 408 259,07 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 81 651,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 81 651,81 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**    André HAMEL    Le 2022-10-31 11:01**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228981008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Vlan Paysages en collaboration avec EMS Structure Inc et Arsenault, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34e Avenue de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 408 259,07 \$ taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 571 562,70 \$ - Appel d'offres public numéro 22-19560 - Un soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juin 2022, l'arrondissement de Lachine s'est vu confirmer le montant de 3M\$ pour la réalisation du projet Quai 34 déposé et voté par des citoyens dans le cadre du programme du Budget participatif de Montréal. Après avoir franchi des étapes administratives nécessaires à la réalisation du projet, notamment concernant une entente en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) avec le Service des infrastructures du réseau routier, l'arrondissement a entamé les démarches pour enclencher le processus contractuel.

À cet effet, un appel d'offres public numéro 22-19560 a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 31 août 2022.

Un addenda a été publié le 23 septembre 2022 concernant six questions reçues de la part des soumissionnaires.

La date limite de réception des offres a été fixée au 4 octobre 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-08-16 DGA229542014 (2229542014)**

Autoriser un virement de crédits de 1 000 000\$, en provenance du Service de l'expérience citoyenne et des communications vers l'arrondissement de Lachine pour le projet « Quai34 » dans le cadre de la première édition du budget participatif de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**2022-08-23 CM22 0970 (1227091002)**

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Lachine de prendre en charge les travaux d'aménagement du quai situé à la hauteur de la 34<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du Budget participatif de Montréal, conformément à l'article 85 de la

*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4))

**2022-08-01 - CA22 19 0188 (1228981007)**

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge les travaux d'aménagement du quai situé à la hauteur de la 34<sup>e</sup> Avenue à Lachine dans le cadre du Budget participatif de Montréal

**2022-06-08 - CE22 1051 (1224471001)**

Approuver les projets lauréats supplémentaires de la première édition du budget participatif de Montréal, issus de la bonification de l'enveloppe de 15 M\$ :

- Zones nourricières écologiques;
- Les jardins verticaux de la fraîcheur;
- Parcours riverain Gouin;
- Capteurs de pluie;
- Verdissement de rues.

**2021-09-07 - CA21 19 0208 (1218981009)**

Réalisation du projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

**2021-09-01 - CE21 1545 (1213267002)**

Approuver la liste finale des projets désignés comme lauréats à l'issue du vote citoyen dans le cadre de la première édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées

**2021-05-13 - CA21 19 0112 (1218981003)**

Approbation de l'inscription du projet du Quai 34 sur le bulletin de vote citoyen comme projet susceptible d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal de l'inscription du projet du Quai 34 sur le bulletin de vote citoyen comme projet susceptible d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

## DESCRIPTION

Le mandat de services professionnels en ingénierie et architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34<sup>e</sup> avenue à Lachine est composé de quatre (4) champs d'action principaux :

- Réalisation d'une étude d'ingénierie visant à fournir des recommandations sur la structure du quai, incluant, entre autres, un relevé des dommages et une estimation des coûts pour les travaux de réparations;
- Élaboration d'esquisses dessinées par un architecte paysagiste pour le design du quai, incluant, entre autres, une estimation des coûts d'entretien et d'opération;
- Élaboration des plans et devis pour l'aménagement du quai;
- Surveillance du chantier lors de la réalisation des travaux, incluant les services au bureau.

Le projet vise des lieux d'intervention spécifiques, soit :

- Quai, soit le lieu principal d'intervention;
- Jetée longeant la rive, pour la création d'un lien de connectivité entre le quai et la piste piétonnière et cycliste;
- Abords du phare, dans les limites de la propriété appartenant au gouvernement fédéral;

- Une partie du stationnement pourrait être incluse, notamment au niveau de l'éclairage.

Il est à noter que parmi le personnel de l'entreprise doivent être affecté au projet :

- Un chargé de projet possédant une expérience minimale pertinente de sept (7) ans en architecture du paysage;
- Un ingénieur possédant une expérience minimale pertinente de cinq (5) ans dans les travaux similaires et être membre en règle de l'OIQ.

## **JUSTIFICATION**

À la suite du comité de sélection qui s'est tenu le 25 octobre 2022, les membres ont jugé la soumission conforme et lui ont octroyé un pointage favorable sur le plan qualitatif. L'arrondissement a ensuite pris connaissance de la soumission afin d'effectuer son évaluation technique et de valider la pertinence de la proposition, à savoir, si celle-ci répond convenablement au besoin détaillé au devis. À la suite de ce processus d'analyse, il a été recommandé d'approuver le contrat en services professionnels cité en objet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le même poste budgétaire dans lequel a été viré le premier transfert budgétaire de 1M\$ effectué de la ville-centre à l'arrondissement de Lachine. Les précisions se retrouvent dans la décision déléguée 2229542014.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du présent contrat en services professionnels est essentiel à la réalisation du projet citoyen Quai 34. En effet, avant de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement au-dessus du quai, la structure de l'infrastructure doit d'abord être étudiée, notamment au niveau de sa capacité portante. Ces études mèneront ensuite à l'élaboration des plans et devis qui rendront possibles la réalisation des travaux dans la deuxième phase du projet.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tel que détaillé dans le protocole de communications du Service de l'expérience citoyenne et des communications pour le programme du Budget participatif de Montréal, l'arrondissement de Lachine se conformera aux rôles et responsabilités de son unité d'affaires pour livrer les communications attendues de sa part.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une rencontre de démarrage sera organisée dès l'octroi du contrat. Les prochaines étapes et le calendrier du projet seront ensuite établis en fonction de l'échéancier détaillé dans le devis technique.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI  
Conseillère en planification

#### ENDOSSÉ PAR

Ismaila DIOP  
Directeur des services administratifs et  
projets urbains en remplacement de Myrabelle  
Chicoine

Le : 2022-10-27



**Dossier # : 1227116001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de camions avec opérateurs destinés au transport de terre d'excavation vers divers centres de traitement autorisés, dans le cadre du contrat octroyé à TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 45 000 \$ à 60 000 \$, taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de camions avec opérateurs destinés au transport de terre d'excavation vers divers centres de traitement autorisés, dans le cadre du contrat octroyé à TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 45 000 \$ à 60 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-26 16:59

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227116001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de camions avec opérateurs destinés au transport de terre d'excavation vers divers centres de traitement autorisés, dans le cadre du contrat octroyé à TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 45 000 \$ à 60 000 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les nombreux bris d'aqueduc réparés par les employés des Travaux publics de l'arrondissement de Lachine au cours de l'hiver 2021-2022 ont généré une quantité significative de terre d'excavation qui ne pouvait être réutilisée telle quelle, étant donné sa piètre qualité et la probabilité de contamination associée. Cette terre a donc été stockée temporairement dans la cour du centre technique des Travaux publics et l'arrondissement devrait procéder à son transport et sa disposition selon les normes en vigueur.

Pour ce faire, l'arrondissement a fait appel aux services de l'entreprise TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. afin d'acheminer les sols vers des centres de traitement autorisés par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en fonction du degré de contamination. Le recours à une compagnie externe est essentiel étant donné l'importante quantité de sol à disposer et la disponibilité restreinte des camions de l'arrondissement.

L'arrondissement de Lachine approche le seuil de 50 000 \$ de dépenses (bon de commande ouvert 1510930) et selon les estimations un montant additionnel sera requis pour assumer les obligations en termes de transport d'ici la fin de l'année 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

12 janvier 2022 : Bon de commande ouvert #1510930 au montant de 25 000 \$ ( BCO-LAC-2021 - Service de transport de sols vers différents sites pour la section aqueduc, arrondissement de Lachine );

- Supplémentaire 1 au bon de commande ouvert #1510930 au montant de 20 000 \$ ( BCO-LAC-2021 - Service de transport de sols vers différents sites pour la section aqueduc, arrondissement de Lachine ).

**DESCRIPTION**

Il s'agit de transporter des terres d'excavation à partir du 2200, rue Saint-Antoine à Lachine vers des centres de traitement autorisés par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Un bon de commande ouvert a été créé avec l'entreprise TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. pour effectuer ce transport pour l'année 2022. À ce jour, la dépense totale approche les 45 000 \$ au bon de commande actuel et selon les estimations, un montant additionnel de 15 000 \$ sera nécessaire pour finir l'année.

## **JUSTIFICATION**

Puisque la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine prévoit que le coût final du transport des terres d'excavation actuellement stockées dans la cour de voirie occasionnerait un dépassement du seuil de 50 000 \$ autorisé pour le directeur d'arrondissement, et vu que la cour devrait absolument être vidée sans délais sous peine de contrevenir aux règlements en vigueur en ce qui a trait à l'entreposage des terres d'excavation, l'arrondissement souhaite obtenir une augmentation de la dépense actuelle afin de respecter ses obligations.

Un processus d'appel d'offres public n'a pas été nécessaire vu, d'une part, que le contrat se situe sous seuil minimal et d'autre part en raison du fait que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que l'arrondissement peut octroyer un contrat sans appel d'offres si " l'objet est la fourniture des services de camionnage en vrac et qui est conclu par l'intermédiaire du titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports (chapitre T-12) ". Le numéro du permis de la compagnie TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. est le 6-M-52103P-001J (émis le 25 mars 2022).

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine recommande l'autorisation de la dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, à la compagnie TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC., majorant ainsi le montant total de la dépense prévue de 45 000 \$ à 60 000 \$, taxes incluses, pour 2022. Le conseil d'arrondissement doit noter qu'aucune quantité minimale n'est garantie par l'entente avec l'entreprise TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. et l'arrondissement peut décider à n'importe quel moment et sans préavis d'y mettre fin.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, sera assumée en totalité par le budget de fonctionnement dédié de l'eau.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette entente nous assure d'une quantité respectable de camions et nous permet de nous conformer aux normes et règlements en vigueur concernant le stockage et la disposition de terres d'excavations.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois la majoration autorisée, les opérations de transport de terres prévues pour le reste

de l'année pourront se poursuivre.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des travaux publics (Faten TOUATI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Euloge AMOUSSOU  
Chef de division TP

#### **ENDOSSÉ PAR**

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2022-09-28

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques



**Dossier # : 1224076014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023 et octroi d'une contribution financière au montant total de 11 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2022-2023 »

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 11 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2022-2023 »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-26 16:55

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224076014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023 et octroi d'une contribution financière au montant total de 11 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2022-2023 »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine désire poursuivre le projet de déneigement dans l'arrondissement pour la saison 2022-2023.

Le projet de déneigement « Brigade neige Lachine 2022-2023» viendra en aide aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées de 80 ans et plus en leur offrant la possibilité d'avoir des déplacements sécuritaires et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

L'organisme CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE a été invité à réaliser ce projet, puisqu'il gère déjà un programme de volontariat auprès des jeunes avec compensation monétaire qui pourra être bonifié afin de remplir ce mandat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-12-06 - CA21 19 0269 (1214076014)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 6 décembre 2021 au 30 avril 2022 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2021-2022 »

**2020-12-07 - CA20 19 0242 (1204076011)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 décembre 2020 au 30 avril 2021 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2020-2021 »

**2019-12-02 - CA19 19 0324 (1194076007)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la

réalisation du projet pilote « Brigade neige Lachine »

## DESCRIPTION

La création d'une brigade neige vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de jusqu'à 12 jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, assumera le déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour 12 citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus, résidants de l'arrondissement de Lachine pendant 16 semaines de déneigement. Ces personnes seront référées par le CIUSSS ou des organismes communautaires.

Le projet vise l'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, par exemple :

- n'étant pas prêts à occuper un emploi stable ou à participer à un programme de réinsertion;
- vivant une problématique de consommation;
- vivant une problématique de santé mentale;
- sous-scolarisés;
- vivant des difficultés d'intégration sur le marché du travail.

Les participants recevront une contribution financière pour le travail réalisé durant la période hivernale. Ce projet est donc beaucoup plus qu'un service de déneigement traditionnel.

Afin d'améliorer le service et de s'ajuster à l'augmentation des coûts reliés au projet, l'organisme a fait une proposition de bonification du projet de 1 000 \$ qui sera couvert par le budget hors normes des élus.

## JUSTIFICATION

Favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, de citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus;

- Favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté;
- Offrir aux personnes marginalisées une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Les crédits nécessaires proviennent :

- du budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics 2022 : 5 000 \$

Imputation budgétaire:

2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

Numéro de la demande d'achat : 747075

- du budget hors normes des élus 2022 : 1 000 \$

Imputation budgétaire:

2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

Numéro de la demande d'achat : 747075

- du budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics 2023 : 5 000 \$

Imputation budgétaire:

2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

La demande d'achat sera faite en 2023

### **La contribution financière sera remise à l'organisme comme suit :**

- un premier versement au montant de 6 000 \$ dans les 30 jours de la signature de la présente convention;
- un deuxième versement au montant de 5 000 \$, au plus tard le 30 jours après la remise du bilan final prévu pour le 30 avril 2023.

À noter que nous avons reçu l'information suivante de la part de la Concertation des arrondissements: le budget de 10 000 \$ par arrondissement pour financer des brigades de déneigement pour soutenir les personnes vulnérables a été intégré à la bonification pour le déneigement (RFA) dans les transferts centraux des arrondissements (5 000 \$ en 2020; 5 000 \$ en 2021, 5 000 \$ en 2022 et 5 000 \$ seront versés en janvier 2023). Donc, le budget est disponible dans la base budgétaire des arrondissements de manière récurrente. Il est à noter que le projet, pour être reconduit à la saison 2023-2024, devra faire l'objet d'une bonification de 6 000 \$ puisque la portion 2023 aura été dépensée à la saison 2022-2023.

### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet offre une expérience de travail positive et formatrice aux jeunes en plus de les soutenir dans leurs démarches de réinsertion sociale.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet est adapté à la situation de la crise de la COVID-19 et les mesures sanitaires en vigueur seront respectés.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître aux médias locaux ainsi qu'aux résidents de l'arrondissement de Lachine le projet pilote « Brigade neige Lachine ».

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention;

- Versement des contributions financières;
- Application et suivi de l'entente avec l'organisme.

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Matthieu LAMPRON, Lachine

Robert MALEK, Lachine

Lecture :

Robert MALEK, 25 octobre 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT  
C/d sl & dev.soc. <<arr.<60000>>

Le : 2022-10-21





**Dossier # : 1227131006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) pour la location d'un espace au marché public extérieur de Lachine pour un montant forfaitaire de 1 517,67 \$, taxes incluses, pour la période du 10 novembre au 23 décembre 2022

D'approuver le projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) pour la location du marché public extérieur pour un montant forfaitaire 1517,67 \$, taxes incluses, pour la période du 10 novembre au 23 décembre 2022;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-24 16:37

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1227131006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) pour la location d'un espace au marché public extérieur de Lachine pour un montant forfaitaire de 1 517,67 \$, taxes incluses, pour la période du 10 novembre au 23 décembre 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. loue des étals au marché public de Lachine pour y vendre des sapins de Noël afin de financer les activités de l'organisme. L'an dernier, l'organisme n'a pas été en mesure d'opérer en raison de problèmes d'approvisionnement et de main d'oeuvre. La même problématique se présente cette année. Dans ce contexte, l'arrondissement de Lachine a proposé aux deux maraîchers présents au marché de prendre le relais pour cette année. Ils ont toutefois été informés que si la LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. manifeste un intérêt à revenir au marché de Lachine l'an prochain, elle aurait la préséance. Un seul des deux maraîchers présents au marché est en mesure de prendre le relais, soit 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-12-06 - CA21 19 0272 (1217131009)**

Résiliation du projet de bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021

**2021-10-04 - CA21 19 0228 (1217131006)**

Approbation du projet de bail à intervenir entre la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021

**DESCRIPTION**

L'entreprise 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) occupera toute la superficie du marché public extérieur de Lachine pour y vendre des arbres de Noël et des décorations, et ce, pour la période du 10 novembre au 23 décembre 2022. LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pourra y installer un kiosque afin de générer des revenus, le cas échéant.

## JUSTIFICATION

La signature de cette entente permettra d'assurer la continuité du service.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de location est identique au coût assumé antérieurement par LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., majoré de 4 %, ce qui représente une somme de 30 \$ par jour pour un montant total de 1 517,67 \$.

## MONTRÉAL 2030

La vente de sapins naturels au marché public extérieur permet d'atteindre les objectifs de la priorité 4 de Montréal 2030, soit de développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entreprise appliquera les mesures sanitaires en vigueur, si de telles mesures devaient être mises en place par la Santé publique.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghislain DUFOUR  
Commissaire - developpement economique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-12

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1227626006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine, du gouvernement du Québec et autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 14 196 \$ pour la mise en œuvre et la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique

D'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine, du gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre et la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 14 196 \$;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-27 17:18

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227626006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine, du gouvernement du Québec et autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 14 196 \$ pour la mise en œuvre et la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un nouveau programme de financement pour la mise en oeuvre et la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique, et ce, jusqu'au 31 mars 2023. Une convention d'aide financière doit être signée par la mairesse de l'arrondissement de Lachine, afin d'obtenir la subvention d'un montant de 7 367 \$. Ce montant a été calculé par la Société de sauvetage, basé sur les formations offertes entre le 15 août 2020 et le 14 août 2021 par l'arrondissement de Lachine.

Tel qu'autorisé par le programme de financement, une demande supplémentaire de 14 196 \$ est demandée au gouvernement, afin de maintenir la gratuité des formations d'ici le 31 mars 2023. La raison de l'écart entre la subvention de 7 367 \$ et le montant supplémentaire demandé de 14 196 \$ est que les inscriptions aux formations ont grandement augmenté depuis cet automne comparativement aux périodes de restrictions sanitaires durant la crise de la COVID-19. La période de référence est du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le programme permet la subvention de chaque inscription au montant suivant :

Cours admissible	Montants de subvention
Médaille de bronze	250 \$
Croix de bronze	267 \$
Premiers soins général / DEA	152 \$
Sauveteur national - piscine	347 \$
Sauveteur national - plage	240 \$

Moniteur de natation	302 \$
Moniteur en sauvetage	274 \$
Soins d'urgence aquatique	250 \$
Combiné Médaille. / Croix de bronze	425 \$
Combiné moniteur en sauvetage / natation	475 \$

Les montants subventionnés permettent au bénéficiaire de couvrir les frais d'enseignements, les manuels de formation et les coûts d'émission de brevets.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du plan d'action qui viendra soutenir les orientations du plan de développement culturel est intégré dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement, et d'autres sources de financement de la Ville de Montréal sont prévus pour les différents projets.

### **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les participants inscrits aux formations de la session automne 2022 seront remboursés pour leur frais d'inscription et les formations pour la session hiver 2023 seront offertes sans frais aux participants. Une période de priorité d'une semaine serait offerte aux résidents lachinois afin qu'ils puissent bénéficier au maximum de ce programme.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de promotion sera mise en place pour informer les Lachinois de ce nouveau programme.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Signature de l'entente;
2. Préparation de la campagne de promotion;
3. Inscriptions pour la session d'hiver sans frais aux participants;
4. Production d'un rapport d'activités final avant le 15 juin 2023.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Ismaila DIOP, Ville-Marie

Lecture :

Ismaila DIOP, 26 octobre 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

James Edouard Ted COX  
chef(fe) de section -  
sports\_loisirs\_developpement social  
(arrondissement)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-25

Lynn THIBAUT  
C/d sl & dev.soc.< <arr.<60000>>





**Dossier # : 1223550008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à treize (13) organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, pour un montant total de 66 675 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des treize (13) organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2022, pour un montant total de 66 675 \$ :

ORGANISME	MONTANT
ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS INC.	400 \$
Badminton Lachine	1 125 \$
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	10 000 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	10 000 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE L'OUEST DE L'ÎLE	2 000 \$
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	5 000 \$
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE LASALLE-LACHINE (CDEC LASALLE-LACHINE) INC.	10 000 \$
Corporation L'Espoir	550 \$
FONDATION DE LA VISITE	1 775 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	10 000 \$
La P'tite maison de Saint-Pierre	5 000 \$
LE PARADOS INC.	10 000 \$
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL	825 \$
<b>TOTAL</b>	<b>66 675 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-10-27 17:15

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223550008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à treize (13) organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, pour un montant total de 66 675 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans le cadre de cette politique afin d'octroyer un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien financier vise à assurer le maintien d'une offre de service de qualité en matière de sport, d'activité physique accessible et de culture diversifiée au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, l'arrondissement de Lachine a procédé à la reconduction de la reconnaissance à 76 organismes pour une durée de trois ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-10-04 - CA22 19 0233 (1223550007)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2022, pour un montant total de 6 000 \$

**2022-07-04 - CA22 19 0156 (1223550005)**

Octroi d'une aide financière à six (6) organismes désignés, conformément à la Politique

de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, pour un montant total de 53 425 \$

**2022-04-04 - CA22 19 0066 (1223550003)**

Octroi d'une aide financière à quatre (4) organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, pour un montant total de 131 402,88 \$

**2021-12-06 - CA21 19 0276 (1213550010)**

Octroi d'une aide financière à vingt organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 95 500 \$

**DESCRIPTION**

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

**JUSTIFICATION**

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation se trouvent en pièces jointes de ce sommaire décisionnel.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 65 550 \$  
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 0 \$  
(organismes culturels)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 1 125 \$  
(organismes sportifs)

**ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS INC. DA : 747007**

Badminton Lachine DA : 747051

CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. DA : 746993

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE DA : 746972

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE L'OUEST DE L'ÎLE DA : 747011

CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE DA : 746968

CDEC LASALLE-LACHINE DA : 746989

Corporation L'Espoir DA : 747018  
FONDATION DE LA VISITE DA : 746923  
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. DA : 746925  
La P'tite maison de Saint-Pierre DA : 746921  
LE PARADOS INC. DA : 746924  
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL DA : 746981

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le versement de cette subvention viendra soutenir la mission des organismes, qui contribuent à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La crise de la COVID-19 fragilise les organismes, qui doivent continuer d'offrir des services en respectant de nouvelles consignes édictées par la Santé publique et qui font face à des diminutions de revenus importants. L'arrondissement de Lachine désire maintenir son soutien auprès de ces organismes reconnus afin qu'ils puissent œuvrer au-delà de la crise de la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynn THIBAUT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

**ENDOSSÉ PAR**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS

Le : 2022-10-25



**Dossier # : 1227464012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 13 875 \$ taxes incluses, si applicables

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 13 875 \$ taxes incluses, si applicables :

Organisme	Projet	Montant
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Brigade Neige Lachine	1 000 \$
Centre La Thérière 50 +	Organisation du salon des aînés 2022	1 500 \$
École secondaire Dalbé-Viau	Programme de robotique	300 \$
École secondaire Dalbé-Viau	Visite du Père-Noël dans les écoles primaires de Lachine pour les enfants défavorisés.	2 000 \$
École secondaire Lakeside Academy	Octroi d'une bourse à une étudiante ou un étudiant lors de leur événement de graduation	300 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE LACHINE	Événement du 22 octobre - Présentation des travaux du futur hôpital de Lachine et de démarrage de la campagne de financement "Osez rêver" de la fondation dans le cadre de ces travaux	5 000 \$
GUILDE DES TISSERANDES DE LACHINE	Organisation de l'expo-vente 2022	200 \$
LA LEGION ROYALE CANADIENNE LACHINE FILIALE 85-90	Jour du Souvenir	75 \$
L'OEUVRE SOUPE MAISON (LACHINE)	Soutien financier pour la continuité de leurs activités à donner des repas en permettant l'achat de denrées non-périssables	3 000 \$
LE REVEIL DE LACHINE	Souper de Noël	500 \$
	<b>Total</b>	<b>13 875 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-10-27 09:48

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227464012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 13 875 \$ taxes incluses, si applicables

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Organisme	Projet	Montant
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Brigade Neige Lachine	1 000 \$
Centre La Théière 50 +	Organisation du salon des aînés 2022	1 500 \$
École secondaire Dalbé-Viau	Programme de robotique	300 \$
École secondaire Dalbé-Viau	Visite du Père-Noël dans les écoles primaires de Lachine pour les enfants défavorisés.	2 000 \$
École secondaire Lakeside Academy	Octroi d'une bourse à une étudiante ou un étudiant lors de leur événement de graduation	300 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE LACHINE	Événement du 22 octobre - Présentation des travaux du futur hôpital de Lachine et de démarrage de la campagne de financement "Osez rêver" de la fondation dans le cadre de ces travaux	5 000 \$
GUILDE DES TISSERANDES DE LACHINE	Organisation de l'expo-vente 2022	200 \$
LA LEGION ROYALE CANADIENNE LACHINE FILIALE 85-90	Jour du Souvenir	75 \$
L'OEUVRE SOUPE MAISON	Soutien financier pour la continuité de leurs	3 000 \$

(LACHINE)	activités à donner des repas en permettant l'achat de denrées non-périssables	
LE REVEIL DE LACHINE	Souper de Noël	500 \$
	<b>Total</b>	<b>13 875 \$</b>

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

### **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève HÉBERT  
Secrétaire de direction - directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-10-25



**Dossier # : 1228401004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2022

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-10-17 17:25

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228401004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre (4) listes pour approbation, soit une liste des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022.

**Cartes de crédit Visa :** tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de septembre 2022.

**Bons de commande :** tous les achats faits par un bon de commande pendant le mois de septembre 2022.

**Liste des factures non associées à un bon de commande :** ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de septembre 2022.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ pour lesquels aucun bon de commande n'a été émis. Cependant, certaines exceptions doivent être mentionnées :

- Achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- Paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- Cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

**Virement de crédit** : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carmen NORIEGA  
Agente de gestion - Ressources financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-11

Octavian Stefan ARDELEAN  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1227871002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2023

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2023 comme suit :

<b>Lundi 6 février 2023</b>
Lundi 6 mars 2023
Lundi 3 avril 2023
Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023
Lundi 5 juin 2023
Mardi 4 juillet 2023
Mardi 5 septembre 2023
Lundi 2 octobre 2023
Lundi 6 novembre 2023
<b>Lundi 4 décembre 2023</b>

Ces séances se tiennent à 19 heures dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-25 09:36

Signataire :

André HAMEL

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227871002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2023

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année. Par ailleurs, en vertu des articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil d'arrondissement établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année. Ce calendrier doit fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances. De plus, toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible pour les membres du conseil d'arrondissement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle. Le secrétaire d'arrondissement doit donner un avis public du contenu du calendrier adopté par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****2021-12-06 - CA21 19 0280 (1216739007)**

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

**2020-11-02 - CA20 19 0220 (1206739001)**

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2021

**2019-11-04 - CA19 19 0277 (1192333002)**

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2020

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine. Ajout des dates des séances régulières du conseil au calendrier annuel de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## **Parties prenantes**

Sophie LEPAGE, Lachine  
Ismaila DIOP, Ville-Marie

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valya LALOVA  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Ann TREMBLAY  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-10-25



**Dossier # : 1227871003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2023

De déterminer, conformément à l'article 3.1 du *Règlement régissant les ventes-débarras* (RCA12-19002), les dates auxquelles les ventes-débarras sont autorisées à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2023, comme suit :

<b>Ventes-débarras - Année 2023</b>				
<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>
20-21-22	10-11	5-6	2-3-4	7-8-9
Journée nationale des patriotes			Fête du travail	Action de grâce

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

Signataire :

\_\_\_\_\_  
André HAMEL  
Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1227871003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 3.1 du *Règlement régissant les ventes-débarras* (RCA12-19002), les dates des ventes-débarras sont déterminées par résolution du conseil d'arrondissement. Les ventes-débarras ne sont permises qu'aux dates fixées par cette résolution. Le conseil d'arrondissement doit donc adopter une résolution afin de fixer les dates des ventes-débarras de l'année 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2021-12-06 - CA22 19 0281 (1216739006)  
 Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2022

2020-11-02 - CA20 19 0221 (1206739003)  
 Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2021

**DESCRIPTION**

Dans le règlement, une vente-débarras est définie comme une vente non commerciale tenue sur ou dans une propriété immobilière, dont l'usage résidentiel est autorisé conformément au *Règlement sur le zonage* de l'arrondissement de Lachine. Une vente non commerciale est l'exposition en vente d'objets qui ont été utilisés ou qui ont été acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où ils sont exposés et dont le nombre ou la quantité n'excède pas les besoins normaux des occupants. Selon le règlement, les ventes-débarras ne sont permises qu'entre 8 h et 18 h. Les dates pour la tenue des ventes-débarras pour l'année 2023 seront les suivantes :

<b>Ventes-débarras - Année 2023</b>				
<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>
20-21-22	10-11	5-6	2-3-4	7-8-9
Journée nationale des patriotes			Fête du travail	Action de grâce

**JUSTIFICATION**

Ce dossier vise à permettre la tenue de ventes-débarras par les citoyens de l'arrondissement de Lachine, et ce, conformément au règlement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les dates seront communiquées sur diverses plates-formes. À cet effet, madame Sophie Lepage, chargée de communication, a été ajoutée comme partie prenante au présent sommaire décisionnel.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Sophie LEPAGE, Lachine  
Ismaila DIOP, Ville-Marie

Lecture :

Sophie LEPAGE, 14 octobre 2022

Valya LALOVA  
Analyste de dossiers

Ann TREMBLAY  
secrtaire d'arrondissement



**Dossier # : 1227204014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement numéro 2710-104 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin d'interdire le remplacement d'une maison de chambres et d'une résidence pour personnes âgées par un autre usage résidentiel sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

*D'adopter le Règlement numéro 2710-104 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin d'interdire le remplacement d'une maison de chambres et d'une résidence pour personnes âgées par un autre usage résidentiel, sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.*

**Signé par** André HAMEL Le 2022-08-30 11:04

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227204014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement numéro 2710-104 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin d'interdire le remplacement d'une maison de chambres et d'une résidence pour personnes âgées par un autre usage résidentiel sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Modification au *Règlement sur le zonage* (2710) afin d'interdire le remplacement d'une maison de chambres et d'une résidence pour personnes âgées par un autre usage résidentiel, sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-09-06 - Résolution à venir (1227204015)**

Adoption - *Règlement numéro 2535-16 modifiant le Règlement sur les nuisances* (R-2535-9) afin de ne plus restreindre l'exploitation des maisons de chambres.

**DESCRIPTION**

Afin d'éviter que le parc de logements locatifs (résidences pour personnes âgées et maison de chambres) soit marqué par une perte d'unités et de faciliter la réalisation de logements sociaux et communautaires sur le territoire de Lachine, il est proposé, à l'instar d'autres arrondissements de la Ville de Montréal, d'interdire le remplacement d'une maison de chambres et d'une résidence pour personnes âgées par un autre usage résidentiel sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

**JUSTIFICATION**

Le présent projet de Règlement (2710-104) permettra notamment de limiter la perte de logements, d'autoriser l'utilisation de maisons de chambres dans les zones résidentielles comme usage principal et de les protéger, ainsi que de s'assurer que les personnes qui sont en situation de précarité puissent se loger convenablement.

Le projet de Règlement comporte les ajustements suivants :

1) Modifier les définitions suivantes, à l'article 1.2.6 :

- le remplacement de la définition « habitation communautaire ou sociale » par la définition « bâtiments de logements sociaux ou communautaires » ;



- l'ajout de la définition « maison de chambres : un bâtiment ou une partie de bâtiment où au moins 4 chambres sont offertes, moyennant ou non une contrepartie, aux fins de domicile et dont chacune des chambres comporte au plus deux ou trois équipements suivants : une toilette, une baignoire ou une douche, une cuisinette. Des services, tels les repas et l'entretien, peuvent être fournis aux personnes qui ont domicile dans une maison de chambres, mais exclu de celle-ci un centre d'hébergement et de soins de longue durée au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ., chapitre S-4.2). ».

2) Ajouter l'usage « Maison de chambres » dans la classification des usages (Chapitre 5) afin de prévoir que les maisons de chambres soient autorisées dans les bâtiments multifamiliaux comportant un minimum de 5 logements, soit dans les classes d'usage résidentiel « 150, 160 et 170 » ;

3) Interdire, malgré les usages prescrits à la grille des usages, le remplacement d'une maison de chambres et d'une résidence pour personnes âgées par un autre usage résidentiel sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement ;
- Tenue de la consultation publique (préalablement à la tenue de la consultation publique, la publication de l'avis public) ;
- Adoption du second projet de règlement (par la suite, publication de l'avis pour le dépôt des demandes de participation à un référendum, (avec ou sans modification) ;
- Adoption du règlement ;
- Avis public ;
- Entrée en vigueur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce projet de règlement est conforme aux dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de la Loi sur la Régie du logement (RLRQ, chapitre R-8.1) et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Ismaila DIOP, Ville-Marie

Lecture :

Ismaila DIOP, 30 août 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda POIRIER  
Conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-08-29



**Dossier # : 1228401005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2803)

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2803)*.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-25 16:53

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228401005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2803)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agit d'un programme décennal d'immobilisation.

Pour 2023, le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, qui pourra être effectué après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-10-11 - CA22 19 0251 (1229528004)**

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

**2021-09-13 - CA21 19 0219 (1217434004)**

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution

des travaux projetés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 400 000 \$

= Montant à financer par emprunt : 400 000 \$

### **Aspects budgétaires :**

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

### **Programme de réaménagement de parcs anciens : 32517**

Investissements nets : 400 000 \$

= Emprunt net à la charge des citoyens : 400 000 \$

Ce règlement d'emprunt ne fera objet d'aucune subvention gouvernementale.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2023-2032 et du budget par le conseil municipal.

- Le 7 novembre 2022 : avis de motion;
- Le 5 décembre 2022 : adoption du règlement;
- Le 7 décembre 2022 : transmission du règlement au MAMH pour approbation;
- Approbation par le MAMH;
- Avis public de promulgation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carmen NORIEGA  
Agente de gestion des ressources financières

**ENDOSSÉ PAR**

Octavian Stefan ARDELEAN  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles

Le : 2022-10-17



**Dossier # : 1229528007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2804)

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux* (E-2804).

**Signé par** André HAMEL    **Le** 2022-10-25 16:53

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229528007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2804)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisations.

Pour 2023, le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 827 000 \$ pour des travaux de protection des bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-10-11 - CA22 19 0251 (GDD 1229528004)**

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

**2021-11-30 - CA22 19 0021 (GDD 1211700009)**

Adoption - *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)*

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 827 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.



## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 827 000 \$

= Montant à financer par emprunt : 1 827 000 \$

### **Aspects budgétaires :**

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

### **Programme de protection des bâtiments municipaux : 42517**

Investissements nets : 1 827 000 \$

= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 827 000 \$

Ce règlement d'emprunt ne fera objet d'aucune subvention gouvernementale.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2023 à 2032 et du budget par le conseil municipal.

- Le 7 novembre 2022 : avis de motion;
- Le 5 décembre 2022 : adoption du règlement;
- Le 12 décembre 2022 : avis public pour la tenue du registre;
- Du 9 au 13 janvier 2023 : tenue du registre;
- Le 16 janvier 2023 : transmission du règlement au MAMH pour approbation;
- Approbation par le MAMH;
- Avis public de promulgation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo Henri Yves LE BLAIS  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-17

Octavian Stefan ARDELEAN  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1229528008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2805)

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2805)*.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-25 16:53

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229528008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2805)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisation.

Pour 2023, le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 450 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures attenantes à la voirie (telles que bordures et trottoirs de béton, fondation de chaussées et pavage), d'éclairage routier et de signalisation qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-10-11 - CA22 19 0251 (GDD 1229528004)**

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

**2021-11-30 - CA21 19 0253 (GDD 1211700010)**

Adoption - *Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2802)*

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » au montant de 1 450 000 \$ afin d'effectuer les travaux routiers, d'éclairage et de signalisation. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 450 000 \$

= Montant à financer par emprunt : 1 450 000 \$

### **Aspects budgétaires :**

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

### **Programme de réfection routière : 55717**

Investissements nets : 1 450 000 \$

= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 450 000 \$

Ce règlement d'emprunt ne fera objet d'aucune subvention gouvernementale.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2023 à 2032 et du budget par le conseil municipal :

- Le 7 novembre 2022 : avis de motion;
- Le 5 décembre 2022 : adoption du règlement;
- Le 7 décembre 2022 : transmission du règlement au MAMH pour approbation;
- Approbation par le MAMH;
- Avis public de promulgation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo Henri Yves LE BLAIS  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-17

Octavian Stefan ARDELEAN  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1227871001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023 (RCA23-19001)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023* (RCA23-19001) de l'arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-27 17:17

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227871001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023 (RCA23-19001)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-10-11 CA22 19 0250 (1229528003)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023

**2022-08-01 - CA22 19 0194 (1227204010)**

Adoption - *Règlement numéro RCA22-19001-2 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001) afin de fixer le tarif pour une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation, la restauration et l'entretien d'un projet d'art mural, en vertu du Règlement numéro RCA22-19003 régissant l'art mural, d'en exempter les organismes à but non lucratif (OBNL) et de ne pas exiger de tarif pour certaines enseignes secondaires*

**2022-05-02 - CA22 19 0098 (1216739008)**

Adoption - *Règlement numéro RCA22-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)*

**2021-12-06 - CA21 19 0291 (1216739008)**

Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021*

**2021-06-07 - CA21 19 0142 (1206739002)**

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié*



depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021

**2021-05-03 - CA21 19 0095 (1216739001)**

D'adopter le *Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

**2021-03-08 - CA21 19 0042 (1206739002)**

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine

**DESCRIPTION**

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2022 sont reconduits en 2023.

**Modifications d'ordre général :**

- Harmonisation de certaines expressions;
- Le temps des verbes est mis au présent;
- Précision quant au pouvoir d'ordonnance du conseil d'arrondissement (art. 2.1).

**Les principales modifications concernant la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) :**

Article 5.7 – Projets prévus par la Charte de la Ville de Montréal

- Retrait des frais d'étude préliminaire au moment de du dépôt de la demande;
- Augmentation de tous les frais sous cette rubrique de 3,12 %.

Article 6.1 – Demande de permis

- Précision que les frais dont il est question relèvent du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018) et autres règlements, et augmentation des frais d'étude de 3,12 % pour les permis visant la relocalisation d'un bâtiment;
- Précision quant au fait que le permis visant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal vise les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels et augmentation du minimum de 3,12 %;
- Ajout d'un tarif pour une demande de pose de pieux d'étanchement de la structure, par bâtiment de 55 \$ (taxes exonérées);
- Précision que le permis visant un renouvellement d'un permis de construction inclut également l'agrandissement du bâtiment, et augmentation de 3,13 %;
- Ajout d'un tarif pour l'inspection en dehors des heures régulières de travail pour les fins du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), de 107 \$ lorsque l'inspection est continuée sur place dans le prolongement des heures régulières et de 118 \$ lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières (minimum de 3 heures) et de 107 \$ pour chaque heure supplémentaire (taxes exonérées). Ajout également de la description de ce que sont des heures régulières.

Article 6.1.1 – La valeur estimée des travaux

- Précision quant aux coûts unitaires pour les travaux de construction et d'agrandissement, et de transformation, avec une augmentation des tarifs de 3,03 %.

#### Article 7.4 – Demande de certificat d’autorisation d’enseignes ou de panneau-réclames

- Précision que l’entretien et la réparation vise notamment les enseignes en pellicule de plastique ou en polyméthacrylate de méthyle (plexiglas).

#### Article 7.12 – Stationnement public

- Augmentation du tarif horaire de 2,00 \$ à 2,50 \$.

### **Les principales modifications concernant la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) :**

#### Article 8 – Activités aquatiques

- Précision quant au fait que les tarifs pour les activités aquatiques sont pour les piscines extérieures et/ou intérieures;
- Les tarifs relatifs aux cours de natation pour les résidents sont augmentés de 3,10 %, tandis que les tarifs pour les non-résidents sont majorés de 7 % (article 8.2);
- Le tarif pour la location d’une piscine par un organisme reconnu est majoré de 3 % pour s’établir à 135,35 \$, et un nouveau tarif de 27 \$ de l’heure est introduit pour chaque sauveteur;
- Les tarifs pour les autres cours aquatiques pour enfants et adolescents résidents sont augmentés de près de 2,2 %, tandis que ces frais pour les enfants et adolescents non-résidents sont augmentés de 7 % pour les non-résidents (article 8.3);
- Un tarif additionnel est ajouté pour la formation en sauvetage, l’Étoile de bronze, à 40 \$ pour les résidents et 50 \$ pour les non-résidents. Les autres tarifs sont augmentés de 3 % pour les résidents et entre 3 % et 3,7 % pour les non-résidents (article 8.4);
- Les modalités pour un remboursement sont ajoutées à la fin de l’article 8.4;
- Les tarifs relatifs à la mise en forme aquatique (autrefois nommé « aquaforme ») sont regroupés sous deux services, aquaforme et forme physique. Le premier est majoré de 3 % pour les autres utilisateurs de la Ville de Montréal et les non-résidents, tandis que le second est réduit de 2 % pour les autres utilisateurs de la Ville de Montréal et résidents et non-résidents (article 8.5);
- Les modalités relatives à l’annulation et le crédit d’une activité sont précisées à la fin de l’article 8.5.

#### Article 10 – Arénas Pierre « Pete » Morin et Martin-Lapointe

- Les tarifs pour la location de glace sont majorés de 7 % et un peu plus, pour l’ensemble des services. Un tarif hors saison est introduit à 77,75 \$ du lundi au vendredi de 6 h à 17 h, et de 113,50 \$ de 17 h à 22 h, et de 113,50 \$ les samedis et dimanches (article 10.1);
- Les tarifs pour la location de l’espace de rangement sont également majorés de 7 % (article 10.2);
- L’article 10.3 est introduit pour la location du « Salon rouge » avec la gratuité pour les organismes reconnus et un tarif de 10 \$ pour un organisme reconnu mais qui n’a pas droit à la gratuité, 79,70 \$ pour les autres utilisateurs résidents, avec un minimum de 2 h, et de 112,05 \$ pour les non-résidents. Une note accompagne l’article et précise que le tarif horaire s’applique également au montage et au démontage. Pour l’utilisation journalière, le tarif est toujours gratuit pour les organismes reconnus, il est de 300 \$ pour les autres résidents de la Ville de Montréal et de 420 \$ pour les non-résidents. Les deux types de réservation et utilisation comportent un tarif de 50 \$ de l’heure pour le nettoyage si les lieux sont laissés malpropres.

#### Article 11 – Gymnase – Complexe sportif du Collège Sainte-Anne

- L'ensemble des tarifs pour les organismes reconnus (au dessus des heures gratuites en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif), pour les autres utilisateurs résidents de la Ville de Montréal et les non-résidents sont majorés de 7 %.

#### Article 12 – Terrains de balle, de soccer et de football

- Le tarif pour un organisme reconnu mais n'ayant pas droit à la gratuité est réduit de 5,5 % pour s'établir à 10 \$ au lieu de 10,60 \$ (article 12.1);
- Les tarifs pour l'utilisation de terrains éclairés ou non éclairés sont majorés de 7 % (article 12.2);
- Les tarifs pour l'utilisation du terrain synthétique du parc-école Dalbé-Viau sont majorés de 7 %;
- Le tarif horaire pour la location du Stade de baseball Denis-Boucher, aux institutions, est majoré de 13,4 % (article 12.4);
- Les tarifs horaires pour la location du terrain de pickleball du Centre de tennis du parc LaSalle sont majorés entre 3,10 % et 6,9 % pour les non-résidents, et un nouveau tarif est ajouté de 148,95 \$ pour le Forfait de saison non-résident. De plus, les heures de location sont prolongées jusqu'à 17 h, au lieu de midi, et on y précise qu'aucun remboursement ne sera fait en cas de pluie (article 12.5).

#### Article 13 – Maison du Brasseur, Vieille Brasserie et l'Entrepôt

- Les tarifs sont majorés de 3 % pour les organismes reconnus mais n'ayant pas droit à la gratuité en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, et leurs activités sociales, tandis que les tarifs pour les autres utilisateurs résidents de la Ville de Montréal et les non-résidents sont majorés de 7 % (article 13.1 | Salons C et D, art. 13.2 | Salon A, et art. 13.3 | Vieille Brasserie);
- Pour toute activité se poursuivant au-delà des heures indiquées à cette rubrique, le tarif horaire est majoré de 7 %, tout comme le taux horaire pour la remise en état des lieux, et les frais supplémentaires;
- Le tarif horaire pour la location de la salle de spectacle de l'Entrepôt pour les utilisateurs autres que les organismes reconnus est majoré de 7 %. Pour tous les utilisateurs, le tarif horaire par technicien est majoré de 3 % (article 13.4);
- Quelques tarifs maximums pouvant être demandés pour les prix des billets à l'Entrepôt sont majorés de près de 9 %, pour la Série « Chanson », allant de 45 \$ à 50 \$, de 125 % pour la Série « Théâtre », allant de 20 \$ à 45 \$, et 3,4 % pour les Forfaits souper-spectacle, allant de 33 \$ à 44 \$. Le tarif pour les Spectacles dans le cadre des Journées de la Culture est modifié et intitulé « Spectacles thématiques », avec un tarif pouvant aller de la gratuité jusqu'à 20 \$ (article 13.5).

#### Article 14 – Centre Fernand-Laplace, gymnase Curé-Piché, chalets du parc (gymnase Curé-Piché et chalets de parc sont réservés exclusivement aux organismes reconnus)

- Le tarif horaire pour un utilisateur résident de la Ville de Montréal est majoré de 7 %, tandis que le tarif horaire pour un organisme reconnu qui n'a pas droit à la gratuité en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif est majoré de 3 %.

#### Article 15 – Mairie d'arrondissement – Salle du conseil

- Le tarif de base pour la location de la salle du conseil de la mairie est majoré de 7 %, tout comme le tarif horaire exigé en sus du tarif de base, le tarif horaire si les lieux

sont occupés au-delà des trois heures permises, le tarif si les lieux ne sont pas laissés propres, et les frais supplémentaires pour une location entre les 24 décembre et 2 janvier, et entre les 15 juin et 15 septembre.

#### Article 20 – Marina de Lachine – Location de quais

- Le tarif saisonnier pour les bateaux de 20 pieds et moins des résidents et des non-résidents est majoré de 7 %.

#### Article 24 – Travaux publics – Frais

- Le tarif pour la terre noire étendue est majoré de près de 7 % (article 24);
- Le tarif pour le balai de rue est majoré de 3,1 %.

•

Les principales modifications concernant la Direction des travaux publics :

#### 7.10 – Demandes visant toutes autres autorisations non visées aux articles précédents

- Augmentation des tarifs pour le certificat d'autorisation pour la modification de trottoir visant l'aménagement d'un bateau de trottoir, d'environ de 12,70 % du mètre carré pour le trottoir de béton, et de près de 24 % pour la bordure de rue;
- Retrait du tarif de 50 \$ pour la recherche de plans et de permis, vu que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) énonce la gratuité de l'accès aux documents et des frais exigibles seulement pour la reproduction. Ces frais sont mentionnés à l'article 27 de notre *Règlement sur la tarification* .

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023* (RCA23-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Lachine.

### MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valya LALOVA  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Ann TREMBLAY  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-10-27



**Dossier # : 1227204016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement numéro 2404-26 modifiant le Règlement sur la circulation (R-2404-15) afin de modifier le mode de paiement du stationnement

D'adopter le *Règlement numéro 2404-26 modifiant le Règlement sur la circulation* (R-2404-15) afin de modifier le mode de paiement du stationnement.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-26 16:55

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227204016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement numéro 2404-26 modifiant le Règlement sur la circulation (R-2404-15) afin de modifier le mode de paiement du stationnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Modification au *Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15) afin de modifier le mode de paiement du stationnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement modifiant le *Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15) vise à modifier le mode de paiement du stationnement. Présentement, seuls les modes par carte de crédit ou en monnaie canadienne sont autorisés aux bornes par le *Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15). Les modifications proposées sont les suivantes :

- Permettre l'utilisation de tout mode de paiement (carte de débit, crédit, Google Pay, etc.) et d'applications autres (Transit, Google, P\$ Service Mobile, etc.) pour la perception de la tarification du stationnement;
- Supprimer la limite de deux paiements consécutifs au moyen de l'application en ligne de paiement de stationnement;
- Ajouter un nouvel article visant à prévoir un délai de pose de signalisation temporaire d'interdiction de stationner et un délai minimum de 12 heures;
- Ajuster la définition de « borne de stationnement ou borne », afin de prévoir le mode par carte de débit.

À titre informatif, le projet de *Règlement numéro 2404-26* est joint au présent sommaire décisionnel.

**JUSTIFICATION**

Le nouveau système implanté par l'Agence de mobilité durable aux bornes et distributeurs dont elle a la gestion permet d'améliorer :

- La sécurité des données des utilisateurs (mise en place indispensable des normes de sécurité EMV pour le paiement par carte de crédit exigée par les réseaux de

paiement);

- L'expérience client des usagers du stationnement tarifé, en offrant plusieurs modes de paiement :
  - Ajout de l'utilisation de la carte de débit;
  - Ajout du paiement sans contact;
  - Ajout du paiement par le biais d'applications (ex: Google Pay, etc.).

La limite au nombre de paiements consécutifs au moyen de l'application en ligne entre en contradiction avec le projet de tarification progressive proposée par l'Agence de mobilité durable et n'a plus lieu d'être. De plus, une harmonisation des pratiques entre les arrondissements concernant le délai de pose de signalisation temporaire permet aux agents qui interviennent d'appliquer le même délai, quel que soit le territoire où ils interviennent. Cela crée plus d'équité entre les détenteurs de permis d'occupation du domaine public et ce, quel que soit le territoire, tout en évitant des erreurs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Cette modification réglementaire contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement : le 7 novembre 2022

- Adoption du règlement : le 5 décembre 2022
- Avis public entrée en vigueur (EEV)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda POIRIER  
Conseiller(ere) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-10-13



**Dossier # : 1229528005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2023 (T-23-01)

D'adopter le *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2023* (T-23-01).

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-26 16:53

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229528005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2023 (T-23-01)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2023, le conseil d'arrondissement de Lachine doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements en termes d'entretien et de propreté du territoire pour l'exercice financier de 2023 au montant de 51,01 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-10-11 - CA22 19 0250 (1229528003)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023

**2021-12-06 - CA21 19 0289 (1217434005)**

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022* (T-22-01)

**2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

**2020-12-07 - CA20 19 0251 (1207434003)**

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021* (T-21-01)

**2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

**2019-12-02 - CA19 19 0335 (1198327008)**

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020* (T-20-01)

**2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)**

## Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

### **DESCRIPTION**

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement de Lachine. Afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex., mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation, etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2023, ce montant sera augmenté de 1,49 \$ par rapport à 2022 et s'établira à 51,01 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 230 700 \$.

### **JUSTIFICATION**

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2023 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine.

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le 7 novembre 2022 : avis de motion;

- Le 5 décembre 2022 : adoption du règlement;
- Le 6 décembre 2022 : avis public de promulgation du règlement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Sophie CHAMARD, Service des finances  
Simon BEUCAIRE, Service des finances  
Emmanuelle PERRIER, Service des finances

Lecture :

Emmanuelle PERRIER, 11 octobre 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo Henri Yves LE BLAIS  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-09-16

Octavian Stefan ARDELEAN  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1229528006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 (T-23-02)

D'adopter le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 (T-23-02)*.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-26 16:54

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229528006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 (T-23-02)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2023, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-10-11 - CA22 19 0250 (1229528003)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023

**2021-12-06 - CA21 19 0290 (1217434006)**

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022* (T-22-02)

**2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

**2020-12-07 - CA20 19 0252 (1207434004)**

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021* (T-21-02)

**2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

**2019-12-02 - CA19 19 0336 (1198327009)**

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020* (T-20-02)

**2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2023 par la Ville centre afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement de Lachine se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0482 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2023 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 3 858 500 \$.

## **JUSTIFICATION**

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2023 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## **Parties prenantes**

Sophie CHAMARD, Service des finances  
Simon BEUCAIRE, Service des finances  
Emmanuelle PERRIER, Service des finances

Lecture :

Emmanuelle PERRIER, 11 octobre 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo Henri Yves LE BLAIS  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-09-16

Octavian Stefan ARDELEAN  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1229399032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appel de la décision du comité d'étude des demandes de permis de démolition de l'arrondissement de Lachine autorisant la démolition de l'immeuble situé au 1000-1040, rue Saint-Louis

ATTENDU QUE les propriétaire ont soumis une demande de permis de démolition pour le bâtiment situé au 1000-1040, rue Saint-Louis (demande de permis numéro 3002596674); ATTENDU QU'UN avis public est paru sur le portail internet de l'arrondissement le 14 juin 2022, qu'un avis public a été affiché sur l'immeuble visé et que le comité de démolition a tenu une séance publique le 13 juillet 2022, à 17 heures, offrant à toute personne intéressée l'opportunité d'être entendue;

ATTENDU QUE la demande de démolition a été évaluée en fonction des critères prévus par la réglementation sur les démolitions, soit principalement la valeur architecturale, historique et patrimoniale, l'état des bâtiments et le programme d'utilisation projetée du sol dégagé;

ATTENDU QU'UNE opposition écrite a été signifiée au secrétaire d'arrondissement dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 1000-1040, rue Saint-Louis est en état de vétusté avancée et que sa récupération impose des travaux techniquement et financièrement lourds;

ATTENDU QUE le bâtiment ne possède pas de valeur historique, architecturale ou patrimoniale;

ATTENDU QUE la décision du comité de démolition rendue le 13 juillet 2022 accorde sous condition le permis de démolition de l'immeuble;

ATTENDU QUE l'arrondissement a reçu une demande d'appel à l'intérieur du délai prévu par la loi;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement doit prendre une décision sur la demande d'appel conformément à l'article 5.11 du *Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles* ;

De confirmer/D'infirmier la décision prise par le comité d'étude des demandes de permis de

démolition de l'arrondissement de Lachine, lors de la séance du 13 juillet 2022, autorisant la  
démolition de l'immeuble situé au 1000-1040, rue Saint-Louis.

**Signé par** Julie J PERRON **Le** 2022-09-23 12:06

**Signataire :**

Julie J PERRON

---

Directrice CLSDS  
Lachine , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement  
social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229399032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appel de la décision du comité d'étude des demandes de permis de démolition de l'arrondissement de Lachine autorisant la démolition de l'immeuble situé au 1000-1040, rue Saint-Louis

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La parution de l'avis de démolition, tant sur le bâtiment à l'étude que sur le portail internet de l'arrondissement, le 14 juin 2022, a fait réagir les propriétaires du dépanneur Jin Di qui opèrent leur activité commerciale dans l'immeuble visé par la demande de démolition.

À cet effet, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a reçu les commentaires des personnes concernées et a invité ces dernières à contacter les responsables du dossier afin de répondre aux préoccupations soulevées. À la suite de cette invitation, une courte rencontre s'est tenue au comptoir des permis. À la suite de l'affichage, une audition publique a été tenue le 13 juillet 2022. Les citoyens et les propriétaires du dépanneur Jin Di ont pu s'exprimer lors de cette rencontre tenue en présentiel au 1800, boulevard Saint-Joseph. Cette séance a également été une occasion pour revenir sur la réglementation en matière de zonage et de droit acquis.

Une demande d'appel de la décision du comité de démolition a été déposée à l'arrondissement en vertu de l'article 5.10 du *Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles* . La demande d'appel envoyée le 11 août 2022 concerne la demande de démolition visant le 1000-1040 rue Saint-Louis et fait suite à la décision favorable rendue par le comité de démolition lors de sa réunion du 13 juillet 2022.

En vertu de l'article 5.11 du règlement, le conseil d'arrondissement peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû rendre.

Une préoccupation ressort de la demande d'appel en ce qui a trait à ce dossier, à savoir :

- La disparition d'un commerce de proximité (dépanneur) qui dessert les citoyens du quartier (personnes âgées), les élèves et employés des écoles aux alentours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite démolir le bâtiment principal existant qui est composé d'un local

commercial (dépanneur) et de 3 unités de logement. La nouvelle proposition consiste à la construction d'un bâtiment de trois 3 étages comprenant 5 logements et garage intérieur.

## JUSTIFICATION

### Étude d'intérêt patrimonial

Ce document analyse les caractéristiques du site, de son environnement et de l'apparence des bâtiments visés par la demande. Ce document ne fait pas de recommandation pour ou contre la conservation. L'analyse de l'auteur mentionne toutefois, à la page 33, que « le bâtiment apparaît être dans un état correct ». Cela pourra être apprécié davantage dans l'analyse du document suivant.

### Expertise sur l'état structural

Ce document relate les constatations en lien avec la structure du bâtiment. La conclusion du professionnel indique :

« Selon nos observations et notre évaluation du bâtiment existant, nous sommes d'avis que plusieurs interventions urgentes soient mises en place afin d'assurer la sécurité des lieux. Une investigation additionnelle serait requise afin de déterminer l'ampleur des travaux à réaliser afin de rendre le bâtiment conforme aux normes en vigueur.

Sans connaître l'étendue des travaux à réaliser, nous croyons que les coûts engendrés par la réhabilitation structurale du bâtiment seront importants, relativement à la valeur de l'immeuble, et ce, sans compter toutes les interventions architecturales et mécaniques que nous n'avons pas recensé. Nous recommandons donc de considérer la démolition de l'ouvrage ou d'effectuer des travaux de réhabilitation majeurs à court terme. »

### ***Programme de réutilisation du sol dégagé***

Il est agréable de recevoir et de traiter une demande de transformation sur la rue Saint-Louis. Il est évident que cette rue possède un beau potentiel d'investissement et de renouvellement. Son principal atout est certainement son emplacement, à deux pas du canal et de la rue Notre-Dame. La présence d'écoles dans l'environnement immédiat ajoute à la plus-value du site. La faible largeur de l'emprise de rue confère un cadre intéressant et caractéristique de ce secteur au passé modeste.

L'état de la rue Saint-Louis, du point de vue de la qualité du cadre bâti, pourrait être qualifié de bigarré. À l'est, d'intéressants bâtiments de brique sont présents et certains sont bien entretenus. Plus à l'ouest (incluant le site à l'étude), une variété de bâtiments plus modestes a fait l'objet de rénovations affectant négativement l'apparence, notamment par l'abondance de revêtement de vinyle. Et répartis un peu partout du côté sud, des bâtiments multifamiliaux de type conciergerie ont été intégrés, probablement dans les années '70 à '90.

L'actuelle proposition est complète, détaillée et bien justifiée, il faut le reconnaître. L'inspiration guidant la ligne du parti architectural est audacieuse, quoiqu'intéressante. Bien qu'il soit possible que l'inspiration « navire » du bâtiment soit probablement très difficile à lire en réalité, il n'en demeure pas moins qu'elle est réelle. L'inspiration navale pourra être « lue » surtout à distance, notamment à partir du boulevard Saint-Joseph. Au niveau de la rue Saint-Louis et de la 10<sup>e</sup> Avenue, le volume des deux premiers niveaux, de forme et de composition plus traditionnelles, sera davantage perceptible. Cette perceptibilité variable nous semble réussie et cohérente dans son contexte, car l'inspiration navale est surtout en lien avec le contexte du canal Lachine (boulevard Saint-Joseph), et non de la rue Saint-Louis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Meriem ESSAFI  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2022-09-22



**Dossier # : 1227204017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet permettant l'installation d'un transformateur électrique au centre Nazaire-Piché situé au 150, 15e Avenue

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 5 octobre 2022, la demande de dérogation mineure au *Règlement 2710 sur le zonage* relative au projet permettant l'implantation d'un transformateur électrique en cour latérale sans l'installation d'un aménagement paysager, et ce, bien que le *Règlement 2710 sur le zonage* à l'article 4.38 prévoit que l'implantation d'un transformateur électrique peut être implanté dans une cour latérale, si un aménagement paysager est réalisé, afin d'atténuer l'impact visuel de cette infrastructure au niveau de la voie publique, à la condition qu'une surface au sol de dégagement à partir du transformateur d'une largeur de 5 mètres soit recouverte de gazon renforcé, et ce, jusqu'au trottoir, et que celle-ci soit entretenue selon les règles de l'art.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-27 17:16

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227204017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet permettant l'installation d'un transformateur électrique au centre Nazaire-Piché situé au 150, 15e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant l'installation d'un transformateur électrique dans la cour latérale nord du Centre Nazaire-Piché situé au 150, 15<sup>e</sup> Avenue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le centre Nazaire-Piché souhaite procéder à des travaux de mise à niveau des systèmes de ventilation et de climatisation. Des travaux préparatoires ont été réalisés durant l'été et ils devront également se poursuivre jusqu'à l'été 2024. Ces derniers comportent différentes phases dont notamment l'implantation d'un transformateur électrique (Hydro-Québec) dans la cour latérale nord visible de la voie publique.

Le centre Nazaire-Piché a également prévu d'installer des conduites le long de certaines façades et d'ajouter deux unités de climatisation sur le toit. Ces travaux sont assujettis à une demande de PIIA.

Actuellement, il n'y a aucun transformateur électrique à l'extérieur. Le nouveau transformateur de format standard (1 mètre par 1,9 mètres par 1,9 mètres) sera installé sur le mur latéral, sur une dalle en béton et entouré de bollards pour assurer la sécurité.

Afin de respecter les normes de sécurité liées à l'installation d'un tel équipement, un dégagement de 4 mètres devra être maintenu autour du transformateur selon les normes d'Hydro-Québec. À cette fin, l'aménagement paysager existant ainsi qu'une bande de gazon longeant la ligne de propriété avant et l'allée de circulation (15<sup>e</sup> Avenue) desservant le poste de police et le centre devront être enlevés. Le transformateur sera donc visible de la voie publique.

**JUSTIFICATION**

L'analyse de la demande a permis de constater la non-conformité de l'exigence visant la



réalisation d'aménagement paysager au pourtour du transformateur électrique afin d'atténuer l'impact visuel de la voie publique stipulée au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* qui, compte tenu de la réalité terrain, ne peut être respectée dans le présent cas.

La Direction de l'aménagement urbain et service aux entreprises (DAUSE) suggère qu'une condition soit ajoutée à la demande de dérogation mineure afin de compenser la perte de biomasse dans la partie avant et latérale du terrain, puisque Hydro-Québec exige l'aménagement d'une surface libre d'une profondeur minimale de 4 mètres devant le transformateur électrique par mesure de sécurité pour les travailleurs. Aussi, cette surface devra être déneigée et entretenue pour permettre de façon occasionnelle le stationnement des camions d'Hydro-Québec, le cas échéant.

### **La résolution de dérogation mineure devrait être conditionnée comme suit :**

De permettre l'implantation d'un transformateur électrique en cour latérale sans l'installation d'un aménagement paysager, et ce, bien que le *Règlement numéro 2710 sur le zonage* à l'article 4.38 prévoit que l'implantation d'un transformateur électrique peut être implanté dans une cour latérale, si un aménagement paysager est réalisé, afin d'atténuer l'impact visuel de cette infrastructure au niveau de la voie publique, à la condition qu'une surface au sol de dégagement à partir du transformateur d'une largeur de 5 mètres soit recouverte de gazon renforcé, et ce, jusqu'au trottoir, et que celle-ci soit entretenue selon les règles de l'art.

Ainsi, en tenant compte des critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure énoncés par le *Règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures*, la DAUSE ne s'oppose pas à la demande pour les raisons suivantes :

- l'intervention ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;
- l'élément présenté est sujet à une dérogation, tel que prévu dans le *Règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures* ;
- le fait d'accorder la dérogation mineure n'a pas pour effet de mettre en danger la sécurité, la santé ou le bien-être des personnes;

En réalité, l'objet de la demande vise l'amélioration des prestations de service du centre Nazaire-Piché et des soins apportés à ses usagers. Le nouveau transformateur et la surface de dégagement exigée par Hydro-Québec, bien qu'installés à proximité de l'entrée principale, seront assez éloignés des voies publiques (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Avenue) et n'entravent aucunement la circulation sur le site. De plus, bien que certains arbustes doivent être enlevés, les travaux ne visent pas l'abattage d'arbres matures entourant une partie de l'emplacement, ce qui permet de conserver la canopée actuelle dans la cour avant et latérale. Afin de compenser la perte de la surface gazonnée existante, la DAUSE suggère l'installation de gazon renforcé selon les règles de l'art d'une largeur de 5 mètres à partir du transformateur et ce, jusqu'au trottoir longeant la 15<sup>e</sup> Avenue.

- la dérogation ne paraît pas avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins puisque l'emplacement des équipements est adossé au mur latéral de l'établissement et qu'une solution pour donner accès aux portes du transformateur par les travailleurs d'Hydro-Québec a été convenu entre le CIUSS, Hydro-Québec et la DAUSE. Le SIM a d'ailleurs été informé de la situation. Le projet ne contreviendra pas à la réglementation qui interdit déjà le stationnement dans l'allée de circulation sauf pour les camions de pompiers. Le stationnement desservant les usagers du poste de police et du centre Nazaire-Piché est d'ailleurs également accessible à partir de la 14<sup>e</sup> Avenue;
- l'application de la réglementation semble causer préjudice au requérant. En effet, les nouvelles normes techniques imposent de considérer la localisation du transformateur à proximité de la chambre électrique qui se trouve à l'intérieur de l'établissement dans la

portion avant, côté nord, soit à proximité de l'entrée principale. Sa relocalisation à un autre endroit sur le site complique les opérations et n'aura pas de toute façon l'effet escompté puisque l'établissement est situé sur un terrain de coin. Donc, toutes les cours intérieures sont visibles de la voie publique. Bien que le zonage permette l'implantation du transformateur en cour latérale, celui-ci doit être camouflé par un aménagement paysager afin d'atténuer l'impact visuel au niveau de la voie publique. Compte tenu de l'aménagement actuel de l'entrée principale, de la distance de 4 mètres qui doit être libre au pourtour de l'équipement, de l'installation de bollards et de l'étroitesse de la cour intérieure, il est impossible de prévoir un aménagement paysager à cet endroit. Aucune demande d'abattage d'arbres n'est prévue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La publication d'un avis public conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil d'arrondissement doit statuer sur la demande de dérogation mineure. L'avis public a été mis sur le portail internet de l'arrondissement de Lachine le 19 octobre 2022.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda POIRIER  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-10-19



**Dossier # : 1227204018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades du centre Nazaire-Piché situé au 150, 15e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3)* , les documents soumis en date du 14 septembre 2022 accompagnant une demande de permis pour des travaux de transformation des façades du centre Nazaire-Piché situé au 150, 15<sup>e</sup> Avenue, aux conditions suivantes :

- que le revêtement d'acier utilisé pour recouvrir les conduits de ventilation sur les façades soit de couleur similaire à celle du revêtement existant du bâtiment;
- que la délivrance du permis de transformation demandé soit conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;
- que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-10-27 17:16

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227204018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades du centre Nazaire-Piché situé au 150, 15e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation mineure des façades du centre Nazaire-Piché situé au 150, 15<sup>e</sup> Avenue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le CIUSSS de l'Ouest –de-l'île- de-Montréal met de l'avant plusieurs projets de mise à niveau des systèmes de ventilation / climatisation dans les différents Centres d'hébergement qu'il dessert. Le centre Nazaire-Piché est un des établissements ciblés par ces travaux qui permettront d'améliorer les conditions de vie des résidents.

Le projet de mise aux normes de la ventilation / climatisation est particulièrement complexe au centre Nazaire-Piché, compte tenu de la structure existante du bâtiment. L'architecte précise dans sa proposition ce qui suit : *« Ce dernier a été érigé dans les années 1970 et la structure est composée de dalles précontraintes avec des torons situés au 6" (150 mm). Structuralement parlant, il est impossible d'envisager percer les dalles existantes pour passer des conduits de ventilation à l'intérieur du bâtiment. De plus, les hauteurs entre les dalles sont de 8'-0" alors il serait inimaginable de faire longer des conduits aux plafonds. »*.  
*Référence : page 4 de 11 de la proposition du 14 septembre 2022.*

**La proposition**

Les travaux de transformation mineurs sont les suivants :

1) L'installation de trois conduits de ventilation à l'extérieur du bâtiment sur les façades sud, est et ouest

Les conduits installés sur le toit descendront au niveau des façades pour rejoindre les corridors des différents étages d'unités de vie.

Pour desservir les aires de soins, trois conduits sont prévus :

- façade est : sera positionné dans le coin de l'escalier d'issue et sera visible de la 14<sup>e</sup> Avenue;
- façade sud : sera implanté dans le retrait du corridor. Il n'interférera pas avec les fenêtres qui sont en façade. Un arbre mature permettra de camoufler le conduit du

- côté est et ce dernier ne sera visible que sur la rue Saint-Louis;
- façade nord : est visible mais la présence d'une importante végétation réduira les impacts visuels de cet ajout au niveau de la 15<sup>e</sup> Avenue.

Pour desservir les cuisines :

- façade est : deux conduits sont prévus pour alimenter les cuisines mais n'auront que très peu d'impacts puisque leur longueur est limitée.

## 2) L'ajout de deux unités de ventilation/climatisation sur le toit

Pour l'unité dans la partie haute, l'angle de vision devrait être suffisant pour cacher l'équipement.

Pour celle au toit de la cuisine, comme elle est plus modeste et donc moins haute (1,1 mètre) elle ne devrait pas être très visible de la rue. D'autant plus qu'il y a déjà deux unités qui sont plus hautes sur ce même toit.

Les niveaux sonores des unités sont ceux des compresseurs, soit toit haut 66dB(A) et toit bas 62dB(A). Voir la fiche technique à cet effet.

## JUSTIFICATION

Considérant que depuis plusieurs années le gouvernement discute de mettre de l'avant les projets de climatisation des Centres d'hébergement du Québec, malheureusement, il aura fallu vivre la crise de COVID-19 pour que ces projets voient le jour. Le Centre d'hébergement Nazaire-Piché fait partie des établissements ciblés par cette volonté d'amélioration des conditions de vie des résidents. Le coût des travaux est de 2,5 millions \$ environ;

Considérant que le projet de mise aux normes de la ventilation / climatisation est particulièrement complexe au centre Nazaire-Piché, compte tenu de la structure existante du bâtiment construit dans les années 1970 qui ne permet pas de percer les dalles existantes pour passer les conduits de ventilation par l'intérieur, et que le professionnel propose une solution qui permettra d'assurer une harmonisation au bâtiment existant. Le professionnel suggère l'utilisation d'une géométrie discrète des conduits et un recouvrement d'acier sur une structure légère pour diminuer les impacts pour les voisins et un module de panneaux réguliers de couleur qui s'apparentera aux panneaux de béton existants pour camoufler au mieux ces ajouts;

Considérant la présence d'arbres matures qui permet de réduire l'impact visuel des équipements et conduits au niveau de la rue;

Considérant que les unités de ventilation / climatisation qui seront installées sur le toit ne nécessitent pas l'ajout d'écrans pour le bruit selon les données fournies par l'architecte.

Compte tenu des éléments mentionnés précédemment, la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) ne s'oppose pas au présent projet.

Voir l'extrait du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 octobre 2022 accompagnant le présent sommaire décisionnel.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3).

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda POIRIER  
Conseiller(ère) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-10-19



**Dossier # : 1229399034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 820, 43e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 17 août 2022, accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour l'immeuble situé au 820, 43<sup>e</sup> Avenue;

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-10-27 09:47

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229399034

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 820, 43e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la démolition d'une galerie en cour arrière afin de permettre d'agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'une volume habitable, en cour arrière, d'un (1) étage. La superficie de plancher totale ajoutée serait d'environ 22,63 mètres carrés à l'immeuble situé au 820, 43<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 1 551 838 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le projet a pour but d'étendre les espaces de vie d'une jeune famille. Le requérant propose deux options de couleur qui sont le blanc ou le noir pour le revêtement de bois de l'agrandissement.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 octobre 2022, en pièce jointe.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Meriem ESSAFI  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2022-10-19



**Dossier # : 1229399033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 10700, chemin de la Côte-de-Liesse par la construction d'une marquise au-dessus des pompes de la station-service

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 21 septembre 2022, accompagnant une demande de permis de transformation pour un projet de construction d'une marquise au-dessus des pompes de la station-service de l'immeuble situé au 10700, chemin de la Côte-de-Liesse;  
D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Signé par** André HAMEL    **Le** 2022-10-27 09:48

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1229399033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 10700, chemin de la Côte-de-Liesse par la construction d'une marquise au-dessus des pompes de la station-service

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une marquise au-dessus des pompes d'une station-service existante pour camions lourds. Aucune marquise n'avait été installée sur le site, il s'agit d'une nouvelle construction au 10700, chemin de la Côte-de-Liesse, sur le lot portant le numéro 1 704 361 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le propriétaire veut profiter des travaux déjà prévus (remplacement des équipements et nouvelle enseigne sur poteau) pour ajouter une marquise surplombant les îlots de pompes.

La marquise permettra de :

- Protéger les usagers des éléments;
- Assurer un meilleur confort;
- Augmenter la durée de vie prévue des équipements pétroliers;
- Réduire les risques d'accident.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 12 octobre 2022, en pièce jointe.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Meriem ESSAFI  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2022-10-19



**Dossier # : 1229399035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 4380, rue Victoria

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 31 août 2022, accompagnant une demande de permis d'agrandissement de l'immeuble situé au 4380, rue Victoria à la condition suivante :

- D'installer un revêtement en bois de type « Maibec » ou un matériau similaire disposé à la verticale de largeur identique à l'option 1;

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-10-27 09:47

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229399035

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 4380, rue Victoria

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la démolition d'une partie de la toiture existante pour permettre la construction d'un deuxième étage d'une superficie de 75,35 mètres carrés, au 4380, rue Victoria, sur le lot portant le numéro 1 898 593 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La demande consiste à démanteler 53,36 % de la toiture existante pour permettre la construction d'un deuxième étage.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 octobre 2022, en pièce jointe.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Meriem ESSAFI  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2022-10-19





**Dossier # : 1221633009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2022

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2022, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-26 16:51

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1221633009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-10-04 - CA22 19 0248 (1221633007)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 août au 19 septembre 2022

**2022-09-06 - CA22 19 0223 (1221633006)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 22 août 2022

**2022-06-06 - CA22 19 0146 (1221633005)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 20 avril au 23 mai 2022

**2022-05-02 - CA22 19 0108 (1221633004)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 22 mars au 19 avril 2022

**2022-04-04 - CA22 19 0078 (1221633003)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 22 février au 21 mars 2022

**2022-03-07 - CA22 19 0050 (1221633002)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 janvier au 21 février 2022

**2022-02-07 - CA22 19 0025 (1221633001)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022

**2021-12-06 - CA21 19 0295 (1211633006)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 septembre au 22

novembre 2021

**2021-10-04 - CA21 19 0249 (1211633005)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

## **DESCRIPTION**

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2022, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée PAQUETTE  
Technicienne en ressources humaines  
Direction des partenaires d'affaires RH  
Service des ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-24

Caroline MAYER  
Chef de division PARH



**Dossier # : 1228261001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la nomination du (de la) directeur(-trice) à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 28 novembre 2022

D'approuver la nomination du directeur(-trice) à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine, conformément à la Politique des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 28 novembre 2022.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-10-31 11:00

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1228261001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la nomination du (de la) directeur(-trice) à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 28 novembre 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

Étant donné que madame Marie-Josée Girard a quitté son poste de directrice à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine à compter du 30 septembre 2022, le processus de comblement LAC-22-DIR-103490-60421 a été mis en place pour qu'un candidat ou une candidate soit désigné(e) pour la remplacer. Le nom de la personne retenue sera annoncé séance tenante et son entrée en fonction est prévue pour le 28 novembre 2022. D'ici cette date, monsieur Robert Malek continuera d'assurer l'intérim à titre de directeur des travaux publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****2018-05-22 - CA18 19 0153 (1187914002)**

Approbation de la nomination d'un(e) directeur(trice) à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en fonction d'ici la fin du mois de juin 2018

**2022-10-05 CA22 19 0247 (1221633008)**

Approbation de la nomination de Robert Malek au poste de directeur par intérim des Travaux publics à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine, à partir du 1er octobre 2022, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé

**DESCRIPTION**

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin d'effectuer la nomination au poste de directeur(-trice) des Travaux publics de l'arrondissement de Lachine.

**JUSTIFICATION**

Le présent dossier est conforme aux encadrements et aux directives du Service des ressources humaines en matière de règles de nomination et de rémunération.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Julie MEUNIER, Service des ressources humaines

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BERTRAND  
Conseillère en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Caroline MAYER  
Chef de division PARH.

Le : 2022-10-31